

palliative.ch

gemeinsam kompetent
ensemble compétent
insieme con competenza

Berne, le 22 octobre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La solution EFAS permet un financement uniforme et plus équitable, y compris en matière de soins palliatifs

Le 24 novembre 2024, la population suisse se prononcera sur un financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS). Pour palliative.ch, cette réforme représente une étape importante, notamment pour régler de manière plus claire et plus uniforme le financement des soins palliatifs et renforcer les soins là où les patients et patientes sont ou souhaitent être: à domicile, en EMS ou à l'hôpital.

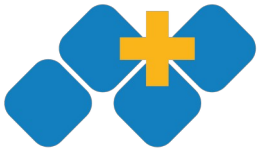
La tendance croissante à privilégier les soins ambulatoires aux soins stationnaires entraîne un déplacement des traitements stationnaires (avec au moins une nuitée) vers les traitements ambulatoires qui sont moins chers. Aujourd'hui, les cantons contribuent presque exclusivement aux coûts des traitements stationnaires. Bien que les traitements ambulatoires coûtent moins cher, la charge des primes augmente. **Si nous uniformisons le financement, les cantons prendront également en charge une partie des coûts des soins ambulatoires.**

Désormais, toutes les prestations devront être financées de manière uniforme. Les payeurs de primes devront prendre en charge au maximum 73,1 %. Les cantons devront financer au moins 26,9 %. Ce changement de système implique toutes les parties prenantes et créera des conditions idéales pour une meilleure coordination et une prise en charge intégrée efficace.

Pourquoi palliative.ch soutient le projet EFAS:

- **Le financement uniforme** stoppera la répartition de moins en moins équitable au détriment des payeurs de primes et réduira sensiblement les coûts globaux. Le renforcement de la médecine ambulatoire et des soins et une meilleure coordination dans le domaine de la santé présentent un grand potentiel d'économie.
- **Avec le financement uniforme**, les prestations de santé seront financées selon la même clé de répartition, qu'elles soient stationnaires, ambulatoires ou dans le domaine des soins, soit environ pour $\frac{3}{4}$ par les primes et pour $\frac{1}{4}$ par les cantons. Cela apportera la clarté et la transparence nécessaires.
- **Le financement uniforme** permettra de mieux coordonner les prestations ambulatoires et stationnaires. Cela profitera en particulier aux patientes et patients en soins palliatifs, qui ont souvent besoin des deux formes de prise en charge.

palliative.ch recommande de voter Oui au modèle EFAS le 24 novembre 2024 car le financement uniforme soulagera les payeurs de primes tout en renforçant la prise en charge médicale!



palliative.ch

**gemeinsam kompetent
ensemble compétent
insieme con competenza**

Pour toute question:

palliative.ch

Renate Gurtner Vontobel, MPH, Directrice Générale

Tél. 031 310 02 90

renate.gurtner@palliative.ch; www.palliative.ch

À propos de palliative.ch

palliative.ch est une société interprofessionnelle dont les membres sont issus de tous les groupes de métiers appelés au chevet des patients: personnel soignant, médecins, assistants spirituels, bénévoles et autres groupes professionnels. Le but de cette association est d'améliorer la diffusion des soins palliatifs mais aussi d'optimiser la qualité sur le plan professionnel de la médecine et des soins palliatifs ainsi que de l'accompagnement. Les 14 sections de palliative.ch sont des associations autonomes qui s'engagent pour proposer une offre complète dans toutes les régions de Suisse.